

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 434

présenté par
M. Gaultier
-----**ARTICLE 32**

À la fin de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« et à la résilience »

les mots :

« , à la résilience et au partage des valeurs incarnées par les pompiers »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer le rôle de la réserve citoyenne et à valoriser la sécurité civile.